

Procès-verbal du Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Liège du 5 novembre 2019

Présents :

Invités :

- Madame **Bénédicte GRANDGAGNAGE**, chargée de communication à la SOWAER
- Monsieur **Benjamin DISTECHE**, conseiller juridique à la SOWAER
- Monsieur **Maxime DUJARDIN**, directeur technique à la SOWAER
- Monsieur **Arnaud CALLEWAERT**, chef de projets à la SOWAER
- Monsieur **Pieter STEURBAUT**, Directeur des opérations à Liege Airport
- Monsieur **François HALBARDIER**, ARIES Consultants

Membres :

- Madame **Géraldine DESILLE**, représentante effective du Ministre Jean-Luc CRUCKE
- Monsieur **Christian DELCOURT**, représentant effectif de Liege Airport
- Monsieur **Nicolas THISQUEN**, représentant effectif de la SOWAER
- Monsieur **Thibaut de VILLENFAGNE**, représentant suppléant de la SOWAER
- Monsieur **Philippe SAIVE**, représentant suppléant de la commune d'Ans
- Monsieur **François LEJEUNE**, représentant suppléant de la commune d'Awans
- Monsieur **Johan ANCIA**, Président et représentant effectif de la commune d'Engis
- Monsieur **Etienne CARTUYVELS**, représentant effectif de la commune de Faimés
- Monsieur **Henri CHRISTOPHE**, représentant effectif de la commune de Fexhe-le-Haut-Clocher
- Madame **Carole NACHTERGAELE**, représentante suppléante de la commune de Fexhe-le-Haut-Clocher
- Monsieur **Salvatore FALCONE**, représentant de la commune de Grâce-Hollogne
- Madame **Bojana VISIC**, représentante effective de la commune d'Herstal
- Madame **Christine SERVAES**, représentante effective de la commune de Juprelle
- Monsieur **Joseph SIMONE**, représentant effectif de la commune d'Oupeye
- Monsieur **Francis DEJON**, représentant effectif de la commune de Saint-Georges-s/Meuse
- Monsieur **Hubert JONET**, représentant effectif de la commune de Verlaine
- Monsieur **Arnaud DELVAUX**, représentant suppléant de la commune de Donceel
- Madame **Gisèle MAGNO**, secrétaire du Comité, SOWAER-Environnement Liège

Excusés :

- Monsieur **Jean-Michel JAVAUX**, représentant effectif de la commune d'Amay
- Monsieur **Didier LACROIX**, représentant suppléant de la commune d'Amay
- Madame **Sophie THEMONT**, représentante effective de la commune de Flémalle
- Monsieur **Jean-François RAVONE**, représentant effectif de la commune de Villers-le-Bouillet
- Madame **Valérie HIANCE**, représentante effective de la commune de Bassenge
- Monsieur **Vincent LESAGE**, représentant effectif de la commune de Liège

Absents :

- Monsieur **Laurent LEONARD**, représentant suppléant de la commune de Flémalle
- Monsieur **François WAUTELET**, représentant suppléant de la commune de Villers-le-Bouillet

- Monsieur Audun BROUNS, représentant suppléant de la commune de Bassenge
-

Début de la réunion : 9h15.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 avril 2019

Monsieur DEJON signale que le comité n'a pas reçu les 2 présentations dont question aux points 2 et 3 du procès-verbal. Madame MAGNO les transmettra par mail aux membres du Comité.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par le Comité.

2. Adoption du règlement d'ordre intérieur

Le règlement d'ordre intérieur tel que transmis par courrier du 25 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité par le Comité.

3. Remplacement des représentants de la SOWAER

Monsieur Luc VUYLSTEKE, représentant effectif de la SOWAER, est remplacé par Monsieur Nicolas THISQUEN qui a nouvellement pris ses fonctions de Président du Comité de Direction au sein de la SOWAER. Monsieur Stéphane CHERTON, représentant suppléant de la SOWAER, est remplacé par Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE qui occupe dorénavant le poste de Directeur général à la SOWAER.

Le comité prend acte de ce remplacement.

4. Présentation des projets d'allongement de la piste de contingence et de comblement partiel de la carrière Fontaine.

La présentation se divise en 3 volets :

1. Monsieur Pieter STEURBAUT, Directeur des opérations à Liege Airport, présente les besoins opérationnels et sécuritaires qui motivent les demandes d'allongement de la piste de contingence et de comblement partiel de la carrière ;
2. Monsieur Arnaud CALLEWAERT, chef de projets à la SOWAER, présente les aspects techniques liés à ces projets ;
3. Monsieur François HALBARDIER, du bureau d'étude ARIES Consultants, présente la procédure relative à l'étude d'incidences sur l'environnement des projets.

Questions relatives à ce point :

- Monsieur FALCONE souhaite savoir si la piste principale et la piste de contingence seront utilisées dans le même sens.



Monsieur STEURBAUT confirme qu'elles seront utilisées dans le même sens.

- Monsieur LEJEUNE souhaite connaître le sens de l'écoulement des eaux en provenance de ces projets.

Monsieur CALLEWAERT indique que les eaux seront dirigées vers le bassin d'orage « Carlens » au Nord de l'aéroport, dont l'exutoire est dirigé vers la Meuse.

- Madame SERVAES souhaite connaître le rayon de consultation de l'étude d'incidences.

Monsieur DISTECHE précise que les 17 communes touchées par le Plan de Développement à Long Terme seront consultées.

- Monsieur CHRISTOPHE signale que de graves problèmes liés au passage des véhicules lourds sur sa commune ont été constatés par la police fédérale. Il souhaite savoir si le bureau ARIES étudiera bien l'impact du projet sur l'augmentation du passage des camions sur nos routes.

Monsieur HALBARDIER confirme qu'il s'agit d'un des points qui sera étudié dans le cadre de l'étude d'incidences.

- Monsieur LEJEUNE souhaite savoir si la modification du seuil de piste va modifier la délimitation des zones de bruit.

Monsieur HALBARDIER confirme que ce point sera étudié dans le cadre de l'étude d'incidences.

- Monsieur LEJEUNE souhaite savoir si la piste de contingence, après réalisation des travaux, sera utilisée en tant que piste principale de la même manière que la première piste.

Monsieur STEURBAUT indique que la piste de contingence restera une piste de contingence après réalisation des travaux.

- Monsieur DEJON souhaite connaître la distance qui sépare les 2 pistes.

Monsieur DUJARDIN précise que la distance entre les 2 pistes est d'environ 214 mètres.

- Monsieur LEJEUNE aimerait connaître le planning de l'étude d'incidence et des travaux.

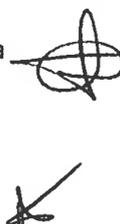
Monsieur HALBARDIER indique qu'elle sera réalisée dans le courant de l'année 2020, au mieux d'ici la fin du premier trimestre 2020.

Au niveau des travaux, Monsieur DELCOURT précise que le planning est en cours d'étude.

- Monsieur ANCIA demande si la piste de contingence est équipée en *low visibility*.

Monsieur CALLEWAERT confirme que la piste de contingence est équipée d'une approche aux instruments de catégorie I et que son passage en catégorie III (catégorie la plus contraignante en terme de visibilité) fait partie des études techniques en cours.

- Monsieur CARTUYVELS demande si l'allongement de la piste de contingence permettra d'augmenter le nombre vols sur celle-ci.



Monsieur DELCOURT répond que l'utilisation de la piste piste de contingence est de l'ordre de 2 à 3% et que celle-ci restera une piste de contingence après son allongement.

- Monsieur LEJEUNE considère qu'il est nécessaire d'avoir un bon plan de communication concernant ce projet.

Monsieur DELCOURT confirme que la désinformation via les réseaux sociaux par rapport, notamment, à la construction d'une troisième piste, est problématique.

Madame GRANDGAGNAGE informe le Comité que la réunion d'information préalable relative à ce projet est prévue le 17 décembre 2019 et aura lieu sur la commune de Grâce-Hollogne. Des affichages sont prévus dans les 17 communes concernées par cette réunion ainsi qu'une information par toute-boîte. Il sera précisé lors de cette réunion qu'il n'est nullement question de la construction d'une troisième piste.

- Madame VISIC demande si la présentation sera communiquée au Comité.

Madame GRANDGAGNAGE confirme qu'elle sera communiquée ultérieurement au Comité.

5. Divers

Monsieur FALCONE signale que la commune de Grâce-Hollogne l'a désigné en tant que représentant effectif du Comité en lieu et place de Monsieur MOTTARD.

Madame MAGNO invite Monsieur FALCONE à informer le Président de ce changement de représentant par écrit afin de l'acter lors de la prochaine séance du Comité.

Fin de la réunion : 10h30.



Règlement d'ordre intérieur approuvé le 5/11/2019 par le Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Liège

Article 1 – Composition du Comité

1. Le Comité est composé comme suit :
 1. un représentant du Ministre qui a les aéroports dans ses attributions ;
 2. un représentant de la société de gestion de l'aéroport de Liège ;
 3. un représentant de la Société Wallonne des Aéroports (SOWAER) ;
 4. un représentant de chacun des conseils communaux des communes concernées par le Plan d'Exposition au Bruit et le Plan de Développement à Long Terme de l'aéroport de Liège;
 5. un représentant de la Ville de Liège.
2. Les membres du Comité sont nommés pour une durée de cinq ans par le Gouvernement sur proposition du Ministre qui a les aéroports dans ses attributions.
3. Chaque membre effectif a un suppléant, nommé en même temps et de la même manière que lui.

Article 2 – Fonctionnement du Comité

1. Le lieu, la date et l'heure de réunion du Comité sont fixés par le Président.
2. Le Comité, sur convocation de son Président, se réunit au moins deux fois par an.
3. Le Président fixe l'ordre du jour des séances et convoque le Comité à la demande d'un tiers au moins de ses membres, à la demande du Ministre qui a les aéroports dans ses attributions ou de sa propre initiative.
La demande doit être assortie d'une proposition d'ordre du jour.
4. Afin d'enrichir les débats, le Comité peut inviter à participer aux séances du Comité toute personne susceptible d'apporter des éléments d'information à ses séances.
5. Une information générale destinée à l'ensemble de la population concernée est effectuée une fois par an par le Comité.
6. Le mandat des membres est exercé à titre gratuit.

Article 3 – Tenues des séances du Comité

1. Le Président ou son remplaçant dirige les séances,

Par remplaçant, il faut entendre le vice-président. En cas de défaillance du membre susnommé, le Président peut désigner son suppléant.

3. Le secrétariat des séances du Comité est assuré par le représentant du service Environnement de la SOWAER. En cas d'absence du secrétaire, le Président ou son remplaçant désigne un secrétaire de séance.
4. La séance peut être suspendue soit par le Président, soit à la demande du tiers des membres présents.
5. Il est tenu un procès-verbal des séances. Ce document est signé par le Président et le secrétaire. Il y est fait mention des membres présents et relate les points ayant fait l'objet de la séance. Une fois approuvé, une copie du procès-verbal doit être remise à chaque membre du Comité.

Un exemplaire est adressé au Ministre compétent.

6. Les séances n'étant pas publiques, le Comité peut admettre leur publicité dans les formes et teneurs, qu'elle juge convenables. Toutefois, seul le Président est habilité à s'exprimer en tant que porte-parole du Comité.

Article 4 - Décès, démission ou révocation

1 *Du Président*

En cas de décès, démission ou révocation du Président suite à la perte de la qualité ou du titre qui justifiait sa nomination, il est remplacé par son suppléant, jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

2 *Des membres*

Le suppléant termine le mandat du membre effectif qui est décédé, a donné sa démission ou a perdu la qualité ou le titre qui justifiait sa nomination. Un nouveau suppléant est nommé pour achever le mandat en cours. Un nouveau suppléant est pareillement nommé pour remplacer le suppléant qui est décédé, a donné sa démission ou a perdu la qualité ou le titre qui justifiait sa nomination.

L'autorité ou l'organe informe le Président du nouveau suppléant désigné sur base d'une simple notification. Le nouveau suppléant sera acté dans le procès-verbal de la prochaine séance du Comité.

Article 5 – Application du R.O.I.

Le présent R.O.I. entre en application à la date de son adoption par le Comité.

